

### Aide humanitaire en Afrique australe

Par la voie des gouvernements qui se sont succédés, la population canadienne a manifesté de façon non équivoque sa désapprobation à l'endroit des politiques racistes et colonialistes qui règnent en Afrique australe et l'actuel gouvernement du Canada partage entièrement cette opinion. Ainsi, nous avons déjà affecté des fonds à plusieurs programmes des Nations Unies et d'organismes bénévoles canadiens et internationaux destinés à venir en aide aux victimes de ces politiques. L'aide canadienne a d'abord servi à secourir les réfugiés d'Afrique australe et à fournir des bourses d'études. L'aide totale durant la présente année financière se chiffre à environ \$302,000.

Au cours de la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Ottawa en août 1973, les participants ont convenu de la nécessité de fournir une aide humanitaire aux autochtones d'Afrique australe qui cherchent à atteindre leur dignité d'homme et à parvenir à l'autodétermination.

Conformément à l'esprit du communiqué final de la Réunion, le gouvernement du Canada a entrepris d'élargir son programme d'aide actuel aux populations africaines qui vivent en Afrique australe.

J'ai annoncé que le gouvernement envisageait un tel programme dans le discours que j'ai prononcé le 25 septembre 1973 devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nouvelle politique viserait à aider les populations qui souffrent dans leur vie de tous les jours des injustices des régimes racistes et colonialistes. Selon ce programme, l'ACDI étudierait les demandes de contributions provenant d'organisations non gouvernementales canadiennes et d'organismes internationaux réputés; ces contributions seraient affectées à des projets de nature humanitaire en Namibie, en Rhodésie, dans les territoires africains du Portugal et en Afrique du Sud. Les projets ne sauraient évidemment être mis effectivement à exécution sans l'approbation, à tout le moins tacite, des autorités locales des régions intéressées. L'ACDI, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, pourrait également étudier les demandes d'organismes du Canada, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux visant à fournir une aide humanitaire a) aux populations des "régions libérées" d'Afrique australe et b) aux populations des territoires à régime blanc qui ont trouvé refuge dans des pays africains voisins. Là encore, on ne pourrait exécuter aucun projet sans l'approbation de quiconque exerce le pouvoir de facto dans la région intéressée.

Tous ces projets devraient être axés sur l'aide humanitaire ou sur le développement. Nous devrions avoir l'assurance que l'aide est utilisée à des fins exclusivement pacifiques et nous exigerions des organismes qui parrainent les projets un contrôle très strict de l'utilisation des fonds de l'ACDI.